

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472

28 mars 2007

SOMMAIRE

Airpark S.à r.l.	22631	ING PFCE Czech I S.à r.l.	22644
Aqua Group S.A.	22632	ING RPFi Soparfi C S.à r.l.	22646
Arcobaleno Fund	22636	ING RPFi Soparfi Finco S.à r.l.	22649
Ariane Services S.C.	22646	JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.	22633
Barakah	22652	K.M. Lux Sàrl	22620
Bastin-Huybens société en nom collectif	22640	Luxol Investissement S.A.	22656
BCD Technology S.A.	22654	Marlow S.à r.l.	22620
BPT Hansa Lux S.A.	22611	Mast Enterprises S.A.	22656
Cabritu S.A.	22650	Matchco S.A.	22611
CEREP Montrouge S.à r.l.	22636	M.E.R Holding S.à r.l.	22653
Cicerono Group S.A.	22654	Micropolis S.à r.l.	22632
CLS Luxembourg S.à r.l.	22634	Mittal Investments S.à r.l.	22655
Comstock Holding Luxembourg S.A.	22637	Modene S.A.	22610
DA2B2	22636	M-Plify S.A.	22641
Domus Holdings S.à r.l.	22621	Niesky S.à r.l.	22621
Dukaat S.A.	22650	Pareco International Holding S.A.	22655
Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l.	22639	Park Street & Associés S.A.	22652
Embassy Eagle Holdings S.A.	22654	Premium Properties S.à r.l.	22653
Embassy Eagle Holdings S.A.	22655	Quedlinburg S.à r.l.	22617
Europa OCG S.à r.l.	22649	Risotto Holding S.A.	22640
Europe Capital Partners S.A.	22651	Signes I S.A.	22651
Financière Kleber Holding	22639	Sipim Investments S.A.	22632
Flux Investments Luxembourg S.à r.l.	22651	Soluxmark	22617
Fortis L Capital	22654	ST Invest S.A.	22637
Galey & Lord Overseas S.à r.l.	22639	Strathfield S.à r.l.	22633
Globaltex Investissements S.A.	22656	Three St. Clements	22611
Hadmount S.A.	22656	Trisomie 21 Lëtzebuerg Asbl	22643
Ilona Investments S.A.	22653	Weinheim Estates	22632
		Zais Ucits	22633

Modene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.630.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODENE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 122.630, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessy Bouche, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts suite à la précédente résolution.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer le deuxième jeudi du mois de mai à 16 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide suite à la précédente résolution de modifier l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Wittner, J. Bouche, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 janvier 2007, vol. 408, fol. 88, case 5. RED/2007/95. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007023350/243/55.

(070016229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Three St. Clements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.513.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007007592/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08186. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Matchco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007597/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04417. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

BPT Hansa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

—
In the year two thousand six, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of BPT HANSA LUX S.A. (the «Company»), a public limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 23, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Meeting is chaired by Mrs. Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg who appoints as Secretary Mr. Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs. Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that thirty-one (31) shares of one thousand Euro (1,000.-) each, representing the entire share capital of the Company of thirty one thousand (EUR 31,000.-) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Conversion of the existing thirty-one (31) shares of one thousand Euro (1000.-) each into three hundred ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3. (i) Acknowledgement by the shareholders of the Company of the auditor's report issued by ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, and of the report issued by the Board of Directors for the purposes of the issue by the Company of convertible bonds (and including their terms and conditions), a copy of these reports having been sent to each shareholder of the Company;

(ii) to the extent necessary, waiver, by the shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue (as defined below);

(iii) issue by the Company (the «Issue») of an aggregate maximum number of one hundred thousand (100.000) convertible bonds, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the «CBs»);

(iv) acknowledgement that (a) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the «Conversion Shares») at a conversion ratio of 1:1 (i.e. one CB in a nominal amount of one hundred Euro (EUR 100.-) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs, to one Conversion Share in a nominal amount one hundred Euro (EUR 100.-) upon the conversion and (b) on the issue of the Conversion Shares such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs; and (v) empowerment of and authorisation to the Board of Directors (a) to implement the Issues and determine their terms and conditions, and (b) to determine the date of the Issue.

4. Authorisations for the creation and execution of a bond register of the Company.

5. Acknowledgement and approval of the report of the Board of Directors pursuant to 32-3(5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issuance of shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of. this report having been sent to each shareholder of the Company. Creation of an authorised capital of the Company in an amount of ten million four hundred thousand Euro (EUR 10,400,000.-) represented by one hundred four thousand (104,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

6. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

7. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing thirty-one (31) shares of one thousand Euro (1,000.-) each into three hundred ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The Meeting acknowledges the reports as regards the registered interest bearing convertible bonds to be issued by the Company issued by:

- ERNST & YOUNG, Auditor, which concludes as follows:

«Based on the work performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in cash does not correspond at least to the number and the nominal value to the Convertible Bonds to be issued».

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Independent Auditors

- the Board of Directors and including the terms and conditions of the Issue of the CBs,

and resolves to record the waiver, by the shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue.

The Meeting resolves to issue up to a maximum number of one hundred thousand (100,000) convertible registered bonds each with a subscription price at par of one hundred Euro (EUR 100.-) to be issued by the Company for a maximum aggregate amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-), with the obligation for the Subscriber to subscribe to a minimum amount of twelve thousand five hundred bonds (12,500) with an aggregate value of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), and resolves to approves their terms and conditions as set forth in the report issued by the Board of Directors.

The Meeting acknowledges that (i) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the «Conversion Shares») at a conversion ratio of 1:1 (i.e. one CB in a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs which

are hereby approved by the Meeting, to one Conversion Share of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and that (ii) upon the conversion and the issue of the Conversion Shares, such shares shall be issued as shares in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company save as otherwise stated in the terms and conditions of the CBs.

The Meeting resolves to empower and authorise the Board of Directors (i) to implement the Issues in accordance with and subject to their terms and conditions as set forth in their terms and conditions, and (ii) to determine the date of the Issues and their terms and conditions as set forth in the Directors' report:

Fourth resolution

The Meeting resolves to (i) create a bond register of the Company in order to record the Issues and (ii) empower and authorise any director and/or any lawyer or employee of ATOZ S.A., acting individually on behalf of the Company record the Issues in the bond register of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

Each shareholder of the Company declares to have received the report issued by the Board of Directors on December 14, 2006, pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of ten million four hundred thousand Euro (EUR 10,400,000.-) represented by one hundred four thousand (104,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

(i) to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board of Directors deems fit; and

(ii) to reserve shares within the authorised share capital for the conversion of the CBs. The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board of Directors to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the article 5 of the articles of association so that it shall henceforth read as follows hereafter:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares of one hundred Euro (100.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to ten million four hundred thousand Euro (EUR 10,400,000.-) represented by one hundred four thousand (104,000) shares of one hundred Euro (100.-) each. By virtue of the Company's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of ten million four hundred thousand Euro (EUR 10,400,000.-), the Board of Directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, first paragraph of article 5 of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.»

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BPT HANSA LUX S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg (le Luxembourg) ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et constituée suivant un acte de du notaire instrumentaire, passé le 23 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Sophie Saunier, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui désigne Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. (la Présidente, le Secrétaire et la Scrutatrice formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signées par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trente et une (31) actions de la Société ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société au montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se rassembler après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. Conversion des trente-et-une (31) actions de la Société ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune en trois cent dix actions (310) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune;

3. (i) prise de connaissance par les actionnaires de la Société du rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg et du rapport émis par le Conseil d'Administration en vue de l'émission par la Société d'obligations convertibles, une copie de ces rapports ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société;

(ii) renonciation le cas échéant par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relative à l'Emission (telle que définie ci-après);

(iii) émission par la Société (l'«Emission») d'un montant total maximal de cent mille (100.000) obligations convertibles, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) (les «OCs»);

(iv) constatation que (a) les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) donne droit à son détenteur inscrit, lors de la conversion de celle-ci soumise et faite conformément aux conditions générales des OCs, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) et que (b) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises conformément aux termes et conditions des OCs, conférant selon le cas à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, sauf autrement prévu dans les termes et conditions des OCs; et

(v) pouvoir et autorisation au Conseil d'Administration (i) de mettre en oeuvre l'Emission conformément à et d'après les conditions générales des OCs telles que définies dans son rapport, (ii) de déterminer la date de l'Emission;

4. Pouvoirs pour la création et la signature de registre des obligations de la Société;

5. Prise de connaissance et approbation du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à l'émission des ordinaires de la Société en rapport avec l'autorisation devant être donnée par le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant et l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société. Création d'un capital autorisé de la Société pour un montant de dix millions quatre cent mille Euro (EUR 10.400.000,-) composé de cent quatre mille (104.000) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) et autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé;

6. Modification des statuts;

7. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les trente et une (31) actions de la Société ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune en trois cent dix actions (310) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance des rapports relatifs à l'Emission émis par:

- ERNST & YOUNG, auditeur, en date du 15 décembre 2006 et qui conclut comme suit:

Based on the work performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in cash does not correspond at least to the number and the nominal value to the Convertible Bonds to be issued.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Independent Auditors

- le Conseil d'Administration incluant les conditions générales de l'Emission des OCs,

et décide d'acter la renonciation par les Actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'Emission.

L'Assemblée décide d'émettre un nombre maximum de cent mille (100.000) OCs avec un prix de souscription au nominal de cent Euro (EUR 100,-) chacune devant être émises par la Société pour un montant total de dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-), le Souscripteur s'engageant à souscrire au minimum douze mille cinq cents Obligations Convertibles représentant un montant de cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-).

L'Assemblée constate que les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) donne droit à son détenteur inscrit lors de la conversion de celle-ci conformément aux conditions générales des OCs, qui sont par la présente approuvées par l'Assemblée, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) et que (ii) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises conformément aux conditions générales des OCs, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société émises et en circulation, sauf autrement prévu dans les conditions générales des OCs.

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Conseil d'Administration (i) pour mettre en oeuvre l'Emission conformément aux conditions générales des OCs telles que définies dans son rapport, et (ii) pour déterminer la date de l'Emission.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) de créer un registre des obligations de manière à inscrire les Emissions, et (ii) de conférer pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et/ou à tout employé d'ATOZ S.A., agissant individuellement pour le compte de la Société pour inscrire l'Emission dans le registre des obligations de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour et décide en particulier comme suit:

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu le rapport du conseil d'administration en date du 14 décembre 2006 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de dix millions quatre cent mille Euro (EUR 10.400.000,-) composé de cent quatre mille (104.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euro

(EUR 100,-) et avec les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts de la Société. L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de la conversion des OCs.

L'Assemblée décide de plus de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune. Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société s'élèvent à dix millions quatre cent mille Euro (EUR 10.400.000,-) composé de cent quatre mille (104.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune. Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et il est autorisé et apte à:

- Réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire;

- Déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer sur les Actions s'il y a lieu, les conditions générales de la souscription et de la libération des nouvelles Actions; et

- Retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions supplémentaires du capital social autorisé qui n'auraient alors pas été émises par le conseil d'administration.

Conséquemment à chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment établie selon les formes prescrites par la loi, l'article 5 paragraphe premier des Statuts doit être amendé afin de faire état de l'augmentation du capital; une telle modification doit être enregistrée par acte authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, toutes connues du notaire en leur nom, prénom, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-S. Saunier, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 82, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022435/211/304.

(070015400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Quedlinburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.748.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société QUEDLINBURG S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008950/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Soluxmark, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.811.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.946,

ici dûment représentée par Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.045,

ici dûment représentée par Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de SOLUXMARK.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de produits électroniques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être

repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

	Actions
1. - KRYSTAL S.A.	500
2.- JNG & ASSOCIES S.A.	500
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 100% pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres au moins et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs de la société:
 - a. Monsieur Didier Bulcke, Directeur Général, né le 18 décembre 1954 à Lille (F), demeurant à F-77174 Villeneuve St Denis, 1, rue du Bout du Monde.
 - b. Mademoiselle Karine Ferrara, employée privée, né le 1^{er} janvier 1974 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
 - c. Mademoiselle Katia Roti, employée privée, né le 3 juin 1978 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué Monsieur Didier Bulcke, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. Roti, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 53, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007023346/272/144.

(070016248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Marlow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.753.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société MARLOW S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008951/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

—
L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Abbas Mehrabkhani, commerçant, demeurant à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.
- 2) Madame Jyoti Khare, sans état, demeurant à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée K.M. LUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 693 du 26 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1088 du 28 octobre 2004.

Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5863 Alzingen 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945 à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Mehrabkhani, J. Khare, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023367/220/34.

(070016375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Niesky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.756.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société NIESKY S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008953/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Domus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.060.

—
In the year two thousand and six, on the twenty-second of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the partners of DOMUS HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») (the «Meeting»), a limited liability company, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated May 19, 2004, published in Mémorial C number 774 of July 28, 2004, whose articles of incorporation have been amended by two deeds of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated July 28, 2004 published in Mémorial C number 1089 of October 28, 2004 and dated July 25, 2005 published in Mémorial C number 105 of January 16, 2006.

The Meeting was presided by Elisabeth Omes, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

who appointed as secretary Tessie Linster, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Laetitia Fenain, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») relating to the share capital of the Company to be worded as follows:

« **Art. 5.** The share capital is fixed at one hundred thousand and two hundred euros (EUR 100,200.-) represented by one thousand and two (1,002) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.»

2) Amendment of article 8 of the Articles relating to the management of the Company to be worded as follows:

« **Art. 8.** The company is managed by a sole manager or a board of managers comprising five members who are appointed by the general meeting of the partners.»

3) Amendment of article 9 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 9.** The board of managers may elect from among its Managers, a chairman.

At least 24 hours written notice shall be given to each of the members of the board of managers of any meeting of the Board, provided always that a shorter period of notice may be given if all the managers are present or represented.

At any meeting of the Board of Managers, each Manager shall have one vote. Any Manager who is absent from any meeting may nominate any other Manager to act as his substitute and to vote in his place at the meeting.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if all of its members are present or represented.

With the exception of decisions on those matters described below, decisions shall be taken by a majority of the votes of managers present or represented at such meeting. The chairman of the board shall not have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone) or video conference, which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.»

4) Amendment of article 10 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 10.** The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company with the exception of those expressly reserved by law or by the present articles of to the general meeting of partners.

The sole manager or, if there is a board of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.»

5) Amendment of article 11 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 11.** The company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager, or, if there is a board of managers, by the joint signatures of any two of the managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole manager or by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association.»

6) Amendment of article 12 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the management of the company to one or more managers.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether partners or not.

The managers may also choose a permanent secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.»

7) Amendment of article 14 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two of the managers.»

8) Amendment of article 17 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 17.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.»

9) Complete amendment and restatement of the Articles in order to reflect the foregoing changes.

II. The partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the partners present, the proxyholders representing the partners, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented partners after having been initialled ne varietur by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all one thousand and two (1,002) shares, representing the entire share capital of one hundred thousand and two hundred euros (EUR 100,200.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the Meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the Meeting, the Meeting proceeded to the agenda. The Meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the Meeting the following resolutions, which were taken unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles relating to the share capital of the Company to be worded as follows:

« **Art. 5.** The share capital is fixed at one hundred thousand and two hundred euros (EUR 100,200.-) represented by one thousand and two (1,002) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.»

Second resolution

Amendment of article 8 of the Articles relating to the management of the Company to be worded as follows:

« **Art. 8.** The company is managed by a sole manager or a board of managers comprising five members who are appointed by the general meeting of the partners.»

Third resolution

Amendment of article 9 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 9.** The board of managers may elect from among its Managers, a chairman.

At least 24 hours written notice shall be given to each of the members of the board of managers of any meeting of the Board, provided always that a shorter period of notice may be given if all the managers are present or represented.

At any meeting of the Board of Managers, each Manager shall have one vote. Any Manager who is absent from any meeting may nominate any other Manager to act as his substitute and to vote in his place at the meeting.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if all of its members are present or represented.

With the exception of decisions on those matters described below, decisions shall be taken by a majority of the votes of managers present or represented at such meeting. The chairman of the board shall not have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone) or video conference, which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.»

Fourth resolution

Amendment of article 10 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 10.** The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company with the exception of those expressly reserved by law or by the present articles of to the general meeting of partners.

The sole manager or, if there is a board of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.»

Fifth resolution

Amendment of article 11 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 11.** The company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager, or, if there is a board of managers, by the joint signatures of any two of the managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole manager or by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association.»

Sixth resolution

Amendment of article 12 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the management of the company to one or more managers.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether partners or not.

The managers may also choose a permanent secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.»

Seventh resolution

Amendment of article 14 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two of the managers.»

Eighth resolution

Amendment of article 17 of the Articles to be worded as follows:

« **Art. 17.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.»

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend and completely restate the Articles in order to reflect the foregoing changes, which shall henceforth read as follows:

Title I- Object, Denomination, Registered office, Duration

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of DOMUS HOLDINGS, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association. Certain provisions of these articles may also be affected by the provisions of any partners' agreement that may exist between the partners of the company from time to time.

Art. 2. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, but not to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the partners to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand-Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Title II- Share capital

Art. 5. The share capital is fixed at one hundred thousand and two hundred euros (EUR 100,200.-) represented by one thousand and two (1,002) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 6. Each share confers one voting right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Shares are freely transferable among partners. Transfers of shares inter vivos to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and to the provisions of any partners' agreement as may be in existence from time to time.

Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Title III- Management

Art. 8. The company is managed by a sole manager or a board of managers comprising five members who are appointed by the general meeting of the partners.

Art. 9. The board of managers may elect from among its members, a chairman.

At least 24 hours written notice shall be given to each of the members of the board of managers of any meeting of the Board, provided always that a shorter period of notice may be given if all the managers are present or represented.

At any meeting of the Board of Managers, each Manager shall have one vote. Any Manager who is absent from any meeting may nominate any other Manager to act as his substitute and to vote in his place at the meeting.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if all of its members are present or represented.

With the exception of decisions on those matters described below, decisions shall be taken by a majority of the votes of managers present or represented at such meeting. The chairman of the board shall not have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone) or video conference, which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 10. The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company with the exception of those expressly reserved by law or by the present articles of to the general meeting of partners.

The sole manager or, if there is a board of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Art. 11. The company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there is a board of managers, by the joint signatures of any two of the managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole manager or by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the management of the company to one or more managers.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether partners or not.

The managers may also choose a permanent secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

Art. 13. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two of the managers.

Title IV- General meeting of partners

Art. 15. Decisions of partners shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management.

Art. 16. Resolutions are validly adopted by partners representing more than half of the capital.

Art. 17. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 18. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the thirty first of December, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 19. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be distributed in its entirety to the partners.

Art. 20. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the partners or of a manager. In case of death of one of the partners the company will go on between the heirs of the deceased partner and the remaining partners.

Art. 21. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designated by the general meeting of partners.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the partners.

Art. 22. The heirs, the representatives, the assignees or the creditors of a partner may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

There being no further items on this agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOMUS HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société») (l'«Assemblée»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.060, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 774 du 28 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1089 du 28 octobre 2004 et en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 105 du 16 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Elisabeth Omes, avocat, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Tessie Linster, avocat, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Laeticia Fenain, juriste, demeurant à Luxembourg

Le bureau étant constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») relatif au capital social de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à cent mille deux cents euros (100.200,- EUR) représenté par mille deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.»

2) Modification de l'article 8 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un gérant unique ou par un Conseil de Gérance composé de cinq membres désigné par l'assemblée générale des associés.»

3) Modification de l'article 9 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 9.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Un préavis écrit d'au moins 24 heures sera donné à chacun des membres du conseil de gérance de toute réunion du conseil, étant entendu qu'un préavis plus court pourra toujours être donné si tous les gérants sont présents ou représentés.

A chaque réunion du conseil de gérance, chaque gérant aura une voix. Tout gérant qui est absent d'une réunion peut désigner un autre gérant pour le représenter et voter en son nom à la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés.

A l'exception des décisions sur les matières décrites ci-dessous, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout moyen de communication similaire.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone ou vidéo conférence) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne ou en vertu d'une procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de cette réunion de conférence.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.»

4) Modification de l'article 10 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 10.** Le gérant unique ou le conseil de gérance, s'il existe est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, à l'exception de ceux réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance ne sera autorisé de procéder au paiement de dividendes intérimaires qu'à condition que des comptes intérimaires qui doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant soient produits.»

5) Modification de l'article 11 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 11.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il existe un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations n'aient été prises par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.»

6) Modification de l'article 12 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 12.** Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer, dans la mesure où la loi le permet, la gestion de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

Les gérants peuvent également choisir un secrétaire permanent qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.»

7) Modification de l'article 14 des Statuts relatif à l'administration de la Société et défini de la manière suivante:

« **Art. 14.** Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signées par deux gérants.»

8) Modification de l'article 17 des Statuts relatif à l'assemblée générale des associés:

« **Art. 17.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

9) Modification et nouvelle rédaction des Statuts afin de prendre en compte l'ensemble des changements.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent soient indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau lors de la réunion et le notaire soussigné, doit être annexée aux présentes, lesquelles seront enregistrées.

Les procurations données par les associés représentés après avoir été paraphées ne varientur par les membres du bureau et le notaire soussigné doivent être également annexées aux présentes.

III. Il résulte de cette liste de présence que les mille et deux (1.002) parts représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de cent mille deux cents euros (100.200,- EUR) sont représentées à la présente Assemblée.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à cent mille deux cents euros (100.200,- EUR) représenté par mille deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 8 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un gérant unique ou par un Conseil de Gérance composé de cinq membres désigné par l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 9 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 9.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Un préavis écrit d'au moins 24 heures sera donné à chacun des membres du conseil de gérance de toute réunion du conseil, étant entendu qu'un préavis plus court pourra toujours être donné si tous les gérants sont présents ou représentés.

A chaque réunion du conseil de gérance, chaque gérant aura une voix. Tout gérant qui est absent d'une réunion peut désigner un autre gérant pour le représenter et voter en son nom à la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés.

A l'exception des décisions sur les matières décrites ci-dessous, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout moyen de communication similaire.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone ou vidéo conférence) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne ou en vertu d'une procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de cette réunion de conférence.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 10 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 10.** Le gérant unique ou le conseil de gérance s'il existe est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, à l'exception de ceux réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance ne sera autorisé de procéder au paiement de dividendes intérimaires qu'à condition que des comptes intérimaires qui doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant soient produits.»

Cinquième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 11 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 11.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il existe un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations n'aient été prises par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 12 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 12.** Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer, dans la mesure où la loi le permet, la gestion de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

Les gérants peuvent également choisir un secrétaire permanent qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.»

Septième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 14 des Statuts relatif à l'administration de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 14.** Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signées par deux gérants.»

Huitième résolution

L'Assemblée procède à la modification de l'article 17 des Statuts relatif à l'assemblée générale des associés de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

« **Art. 17.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Neuvième résolution

L'Assemblée procède à la modification et à une nouvelle rédaction des Statuts afin de prendre en compte l'ensemble des changements. Les Statuts sont à présent rédigés de la manière suivante:

Titre I^{er} - Objet, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DOMUS HOLDINGS, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ainsi que par la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts. Certaines dispositions des présents statuts peuvent aussi être affectées par les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait exister entre les associés de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut rendre assistance au moyen de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou sociétés affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, mais non par voie d'émission publique.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et pourra être transféré par décision de l'assemblée des associés en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Titre II- Capital

Art. 5. Le capital est fixé à cent mille deux cents euros (100.200,- EUR) représenté par mille deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés requièrent l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Pour toute autre matière liée à la cession des parts, il est fait référence aux Articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et aux dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait exister.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Titre III- Administration

Art. 8. La société est administrée par un gérant unique ou par un Conseil de Gérance composé de cinq membres désigné par l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Un préavis écrit d'au moins 24 heures sera donné à chacun des membres du conseil de gérance de toute réunion du conseil, étant entendu qu'un préavis plus court pourra toujours être donné si tous les gérants sont présents ou représentés.

A chaque réunion du conseil de gérance, chaque gérant aura une voix. Tout gérant qui est absent d'une réunion peut désigner un autre gérant pour le représenter et voter en son nom à la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés.

A l'exception des décisions sur les matières décrites ci-dessous, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout moyen de communication similaire.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone ou vidéo conférence) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne ou en vertu d'une procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de cette réunion de conférence.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance s'il existe est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, à l'exception de ceux réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance ne sera autorisé de procéder au paiement de dividendes intérimaires qu'à condition que des comptes intérimaires qui doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant soient produits.

Art. 11. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il existe un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations n'aient été prises par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 12. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer, dans la mesure où la loi le permet, la gestion de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

Les gérants peuvent également choisir un secrétaire permanent qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les minutes de toute réunion du conseil de gérance seront signées par deux gérants.

Titre IV- Assemblées Générales des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale se tenant à Luxembourg, ou au cas où une assemblée ne pourra se tenir pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Art. 16. Les résolutions sont valablement prises par des associés représentant plus de la moitié du capital.

Art. 17. L'année sociale de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Chaque année, il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire au 31 décembre.

Art. 19. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10% du capital social.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué dans son intégralité aux associés.

Art. 20. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant. En cas de décès d'un associé, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé et les associés restants.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par l'assemblée générale des associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Après l'acquittement du passif et des charges de la société, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 22. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Omes, T. Linster, L. Fenain, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 33, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007023372/212/529.

(070016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Airpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.746.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société AIRPARK S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008954/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Weinheim Estates, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.082.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société WEINHEIM ESTATES, S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008955/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Aqua Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Sipim Investments S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.011.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011127/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00695. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Micropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.750.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la société MICROPOLIS S.à r.l. que les démissions de Messieurs Jean-Baptista Brekelmans et Hille-Paul Schut en tant que gérants de cette société sont acceptées avec effet au 11 décembre 2006 et que Messieurs Max Galowich et Steve Kieffer, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de gérants de la société avec effet au 11 décembre 2006, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008956/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Strathfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.295.

—
Monsieur Trevor Peterson a démissionné de son poste de gérant avec effet au 6 décembre 2006.

Pour extrait
STRATHFIELD S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008957/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.897.

—
Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 6. Dezember 2006

Am 6. Dezember 2006 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Kenntnisnahme des Rücktritts als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Loris di Vora, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, mit Wirkung zum 5. Dezember 2006;
- Ernennung von Herr Bernard Tancre, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 29. Dezember 2006.

Für gleichlautenden Auszug
Für ZAIS UCITS
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
Unterschriften

Référence de publication: 2007022024/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

—
Le conseil d'administration tenu le 6 septembre 2006 a décidé de co-opter jusqu'à la prochaine assemblée générale M. Lawrence Fuchs ayant pour adresse 245 Park Avenue à New York 10167, Etats-Unis d'Amérique en remplacement de Monsieur Daniel Volpano démissionnaire au 5 septembre 2006.

Pour extrait conforme
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008958/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLS GERMANY LIMITED, having its registered office at 26th Floor, Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BG,

here represented by Mr. Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19th of December 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on August 11th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1386 of the 14th of December 2005 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on October 5th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 243 of February 2nd 2006,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (987,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to one million euro (1,000,000.- EUR) by the issuance of seven thousand nine hundred (7,900) new shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the seven thousand nine hundred (7,900) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (987,500.- EUR) is from now on at the disposal of the Company;

proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) represented by eight thousand (8,000) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately twelve thousand euro (12,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLS GERMANY LIMITED, ayant son siège social à 26th Floor, Portland House, Bressenden Place, Londres SW1E 5BG, ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société CLS Luxembourg, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1386 du 14 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 2 février 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de sept mille neuf cents (7.900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les sept mille neuf cents (7.900) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que le montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ douze mille euros (12.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 24, case 1. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023366/220/94.

(070016378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.352.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 11 décembre 2006 que Monsieur Nicola Iardella a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe Claessens en date du 13 octobre 2006.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 12 décembre 2006 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Monsieur Angelo Lazzari, demeurant au 6, via Albricci, I-24067 Sarnico (Italie).
- Monsieur Jörg Kopp, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).
- Monsieur Nicola Iardella, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560A, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), a été nommée en tant que réviseur de la Société.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008964/1494/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06666. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

DA2B2, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 74.401.

Par la présente je démissionne de ma fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Joseph Lucien Fernand Delree.

Référence de publication: 2007008966/4962/11.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07849. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

CEREP Montrouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

O. Daher

Manager

Référence de publication: 2007012587/1026/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00771. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070003255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

ST Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 65.245.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007009399/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07094. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Comstock Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 32.112.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Annie Lyon, employee, residing professionally at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
acting in the name and on behalf of COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, having its registered office in Oslo,
Norway,
by virtue of a proxy given on December 14th 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., having its principal office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Paul Frieders, on October 30, 1989, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 112 of April 6, 1990 and the articles of incorporation of which have been amended by a private deed received on September 17, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 880 of June 10, 2002.

- that the capital of the corporation COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A. is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one Euro) each, fully paid;

- that COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, being sole owner of the shares and liquidator of COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
with the result that the liquidation of COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

On request of the sole shareholder of the company COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., the undersigned notary proceeds to the cancellation of the company's shares' register.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, ayant son siège social à Oslo, Norvège,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte du notaire Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul Frieders, acte notarié, en date du 30 octobre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 112 du 6 avril 1990, et dont les statuts furent modifiés suivant acte tenu sous seing privé, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 880 du 10 juin 2002;

- que le capital social de la société COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, entièrement libérées;

- que COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, précitée, étant devenue seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que COMSTOCK HOLDING NORWAY A/S, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

A la demande du seul propriétaire des actions de la société COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., le notaire procède à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 29, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023436/220/95.

(070016399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Galey & Lord Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.993.

L'affectation du résultat concernant le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour GALEY & LORD OVERSEAS S.à r.l.

P. Hoffmann / M. C. H. Hurlimann

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007012496/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Financière Kleber Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 79.500.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007013787/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03584. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.619.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.130.

Par résolution signée en date du 13 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Laurent Boissel, avec adresse au 15 bis, avenue Lily, F-78170 La Celle Saint Cloud, France, de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 31 août 2006.

- Acceptation de la démission de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 mars 2007 et qui aura lieu en 2007, en remplacement de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014219/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Bastin-Huybens société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.753.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018585/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03369. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Risotto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 67.424.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Natacha Thomsen, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, une société
ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Les Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro
199.067,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire
instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RISOTTO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, R.C.S.
Luxembourg section B numéro 67.424, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial
C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 22 février 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour
la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
numéro 57 du 26 janvier 2001.

- que le capital social de la société RISOTTO HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-deux mille euro (32.000,-
EUR) représenté par mille deux cent quatre-vingt (1.280) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR),
entièrement libérées;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, étant devenue seule propriétaire des actions, a décidé
de dissoudre et de liquider la société RISOTTO HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société
RISOTTO HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de
leurs mandats respectifs;

- que la mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à GLOBAL ASSURANCE
S.A., ayant son siège social à 11, avenue Guillaume BP 1066, L-1010 Luxembourg.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont
estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Thomsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 72, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007019820/220/52.

(070007038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.206.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M-PLIFY S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 28 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil C page 32.375 de l'année 2001. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 17 mars 2004, publié au Mémorial Recueil C numéro 571 du 3 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Schumacher, employé privé, demeurant à L-5374 Munsbach, rue du Château, 28,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Tonhofer, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 19 op Bierg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-trois euros et cinquante et un cents (93.433,51 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille trois cent trente-quatre euros et soixante-treize cents (431.334,73 EUR) au montant de cinq cent vingt-quatre mille sept cent soixante-huit euros et vingt-quatre cents (524.768,24 EUR) par l'émission de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et seize cents (297.983,16 EUR).

2. Souscription de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A. (ci-après CD-PME) et libération entière de ces actions nouvelles par la conversion en capital d'une créance détenue par CD-PME envers la société d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize euros et soixante-sept cents (391.416,67 EUR).

3. Renonciation, pour autant que de besoin, par les actionnaires actuels de la société, à leur droit de souscription préférentiel de souscription.

4. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à raison de quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-trois euros et cinquante et un cents (93.433,51 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille trois cent trente-quatre euros et soixante-treize cents (431.334,73 EUR) au montant de cinq cent vingt-quatre mille sept cent soixante-huit euros et vingt-quatre cents (524.768,24 EUR) par l'émission de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des 3.769 actions nouvellement émises, par CD-PME ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et seize cents (297.983,16 EUR).

Est alors intervenue, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A., une société ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit, (ci-après CD-PME),

ici représentée par Monsieur Guy Wollwert, employé privé, demeurant à Helmsange, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 décembre 2006,

laquelle comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire aux trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société, à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize euros et soixante-sept cents (391.416,67 EUR), le montant de quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-trois euros et cinquante et un cents (93.433,51 EUR) étant versé dans le compte capital de la société et le montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et seize cents (297.983,16 EUR) dans le compte prime d'émission.

La prédite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 22 décembre 2006, par EWA REVISION S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, en la personne de Monsieur Yves Wallers.

Le rapport conclut comme suit:

«7. Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent vingt-quatre mille sept cent soixante-huit euros et vingt-quatre cents (524.768,24 EUR) représenté par vingt et un mille cent soixante-neuf (21.169) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ cinq mille huit cents euros (5.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Schumacher, B. Tassigny, D. Tonhofer, G. Wollwert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 5. — Reçu 3.914,17 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023407/220/101.

(070016659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Trisomie 21 Lëtzebuerg Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 11, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg F 653.

Procès-verbal de la Deuxième Assemblée générale extraordinaire des membres, tenue à Lorentzweiler le 4 mai 2006

Une première Assemblée Générale Extraordinaire des membres tenue à Lorentzweiler le 21 mars 2006 n'avait pas réuni le quorum nécessaire de deux tiers des membres actifs pour pouvoir délibérer valablement sur une modification des statuts. En conséquence, les délibérations sur les points de l'ordre du jour ont été reportées sur une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte à 20.15 heures sous la présidence de M. Frank Mergen. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Chantal Mersch. L'assemblée choisit comme scrutateur Dr. François Gallego.

Monsieur le Président expose:

I. La présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts en vue de la reconnaissance d'utilité publique de l'association, en vertu de l'article 26-2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Sont visés par ces modifications les articles et points suivants:

- **Art. 7. 1^{er} alinéa.** - rajoute de «leur nombre ne saurait être inférieur à trois»;

2^{ème} alinéa: rajoute d'une phrase précisant le rôle des membres correspondants.

- **Art. 8.** remplacer «...des dons substantiels à partir d'un montant minimal à définir annuellement par le conseil d'administration» par «...un don à l'Association» et rajouter la phrase «Pourront être nommés membres d'honneur pour la durée de l'année sociale en cours toutes les personnes que le conseil d'administration élira à cet honneur».

- **Art. 9.** compléter par 2 alinéas sur la façon comment la qualité de membre correspondant, donateur et d'honneur se perd.

- **Art. 10.** Remplacer la 4^{ème} phrase du 1^{er} alinéa «Un règlement d'ordre intérieur établi par le conseil d'administration peut définir les modalités de renouvellement.» par un alinéa supplémentaire précisant les modalités de renouvellement du conseil d'administration et dans le dernier alinéa, remplacer «...qui peuvent mais ne doivent pas être membres du conseil d'administration» par «qui sont nommés par le conseil d'administration et qui l'assistent dans l'exercice de ses fonctions. Leur rôle est purement consultatif».

- **Art. 12.** Compléter la 1^{ère} phrase du 2^{ème} alinéa par «... si trois au moins des administrateurs sont présents et que...»; compléter la 2^{ème} phrase du 2^{ème} alinéa par «...sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus qu'un autre administrateur» et supprimer la 3^{ème} phrase du 3^{ème} alinéa «Le conseil d'administration est valablement constitué pour prendre une décision si trois membres sont présents».

- **Art. 13.** Remplacer la 2^{ème} phrase du 2^{ème} alinéa par la phrase «Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion».

- **Art. 16.** Remplacer dans la 3^{ème} phrase du 1^{er} alinéa le terme «renseignera» par «contiendra»; intégrer le contenu de l'article 20 «Sauf les cas prévus par la loi, l'assemblée générale pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés» directement dans le libellé du 2^{ème} alinéa et supprimer le 4^{ème} alinéa «Les résolutions des assemblées générales seront portées à la connaissance des membres et des tiers par circulaire ou par voie de presse.» qui sera repris dans l'article 23.

- **Art. 18.** Compléter le dernier tiret par «...annuelles».

- **Art. 19. nouveau.** nouvel article précisant les règles à suivre pour modifier les statuts conformément aux exigences de l'article 2, 10^o de la loi de 1928.

- **Art. 19. ancien.** devient article 20 et remplacer «... l'office social de la commune de Lorentzweiler» par «... une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue».

- **Art. 20. ancien.** à supprimer (son contenu a été intégré dans l'article 16)

- **Art. 22.** supprimer «mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) ou».

- **Art. 23.** supprimer «...dont la loi ne prévoit pas la publication au Mémorial» et compléter par «où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance sur simple demande».

- **Art. 24.** A remplacer par «Pour tous les autres points non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables.»

Il. Des lettres de convocation ont été adressées à tous les membres le 19 avril 2006. Il résulte de la liste de présence, qui restera annexée au procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire des membres, que sur un total de 99 membres actifs, 20 membres actifs sont présents ou représentés à cette assemblée.

Les procurations des membres actifs représentés resteront également annexées au présent procès-verbal.

Vue que les modifications aux statuts proposées dans l'ordre du jour ne portent pas sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, l'assemblée convoquée en deuxième réunion extraordinaire peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour quelque soit le nombre de membres présents ou représentés sous condition d'une homologation par le tribunal civil. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

L'assemblée approuve l'exposé du Président et se reconnaît valablement constituée. Après discussion, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Référence de publication: 2007021877/7306/68.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10253. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

ING PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE HOLDCO S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 95.702, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 December 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE HOLDCO S.à r.l., is the sole partner of ING PFCE CZECH I S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1884 of October 7th, 2006.

The capital of the company is set at seventy-one thousand Euro (71,000.- EUR), represented by seventy-one (71) parts, with a nominal value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of three thousand Euro (3,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seventy-one thousand Euro (71,000.-EUR) to seventy-four thousand Euro (74,000.- EUR), by issuing three (3) new parts with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the three (3) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, together with a total issue premium of three hundred Euro (300.- EUR) so that the amount of three thousand and three hundred Euro (3,300.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at seventy-four thousand Euro (74,000.- EUR), represented by seventy-four (74) parts of a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE HOLDCO S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.702, ici représentée par Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE HOLDCO S.à r.l., est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE CZECH I S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 14 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884 du 7 octobre 2006.

Le capital social de la société est fixé à soixante et onze mille euros (71.000,- EUR), représenté par soixante et onze (71) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois mille euros (3.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante et onze mille euros (71.000,- EUR) à soixante-quatorze mille euros (74.000,- EUR), par l'émission de trois (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les trois (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de trois cents euros (300,- EUR), de sorte que le montant de trois mille trois cents euros (3.300,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille euros (74.000,- EUR) représenté par soixante-quatorze (74) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2006, vol. 471, fol. 40, case 2. — Reçu 33 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007022448/5770/97.

(070015429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

ING RPFi Soparfi C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège de la société le 22 décembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère conforme

ING RPFi SOPARFI C S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007022098/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Ariane Services S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 276.

—
L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

Monsieur René Beltjens, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Etienne Boulard, Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Olivier de Vinck, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Laurent Fedrigo, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Marc Minet, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Madame Odile Renner, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile ARIANE SERVICES S.C., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro E 276, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C numéro 889 du 17 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes sous seing privé:

- en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 393 du 12 mars 2002;
- en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 118 du 6 février 2003;
- en date du 20 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C;

- en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 229 du 1^{er} février 2006.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société civile ARIANE SERVICES S.C. et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière part du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

Avec effet au 1^{er} juillet 2006, la collectivité des associés, conformément à l'article 7 des statuts,

- entérine l'agrément donné à Monsieur Etienne Boulard, Monsieur Valéry Civilio, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Steven Libby, Monsieur Marc Minet et Madame Odile Renner, et les différentes cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur Etienne Boulard, Monsieur Valéry Civilio, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Steven Libby, Monsieur Marc Minet et Madame Odile Renner;

Troisième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 6 des statuts de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur René Beltjens, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
2) Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
3) Monsieur Etienne Boulard, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
4) Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
5) Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
6) Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
7) Monsieur Olivier de Vinck, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
8) Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
9) Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
10) Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
11) Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
12) Monsieur Laurent Fedrigo, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
13) Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
14) Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
15) Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
16) Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
17) Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13

18) Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociale	12
19) Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
20) Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
21) Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
22) Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
23) Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
24) Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
25) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
26) Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
27) Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
28) Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
29) Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
30) Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
31) Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
32) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
33) Madame Odile Renner, consultante, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales	12
34) Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
35) Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
36) Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
37) Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
38) Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
39) Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales	13
Total: cinq cents parts sociales (500)	500

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.»

Quatrième résolution

La démission de Monsieur Olivier Mortelmans de sa fonction de gérant le 30 juin 2006 à minuit est acceptée et décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat de gérant est accordée.

La liste des gérants est établie comme suit:

La gérance de la Société est assurée par:

1. Monsieur René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

2. Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, née le 3 mai 1953 à Rédange (Moselle-France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommée gérante le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

3. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

4. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

5. Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Mouget, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2006, vol. 539, fol. 45, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007021790/231/167.

(060132281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

ING RPFi Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège de la société le 22 décembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère conforme

ING RPFi SOPARFI FINCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007022099/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.050,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.646.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social le 16 janvier 2007

L'assemblée a réélu DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprise, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007022106/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Cabritu S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 12.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée renouvelle également les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée accepte la démission de son poste de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022103/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Dukaat S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 60.509.

—
Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 17 janvier 2007 que les Actionnaires ont élu comme Administrateurs et Commissaire aux comptes:

Administrateurs:

- ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- ATC SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022104/4726/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.210.

1) L'adresse privée de M. Frank van Dorth, gérant A de la société, publiée incorrectement doit être changée en:
Kasteellaan 38, NL-1829 BG Oudorp

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007022105/4726/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, administrateur de la Société, qui était au 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Rose Lugli, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Monique Tommasini, Commissaire aux comptes, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022107/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.548.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, administrateur de la Société, qui était au 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Rose Lugli, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Monique Tommasini, Commissaire aux comptes, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022108/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Barakah, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.929.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2006

L'associé unique, seul associé de la société à responsabilité limitée BARAKAH S.à r.l., avec siège social à L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, constituée suivant acte devant Maître Martine Decker domiciliée à Hesperange en date du 27 septembre 2005, modifiée le 27 octobre 2006, décide en assemblée générale extraordinaire l'ordre du jour suivant:

1. nomination du gérant technique et du gérant administratif.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, la résolution suivante:

Première résolution

Il nomme Roger Gustave Bambi Kumbu, domicilié 12, rue Bechel L-3611 Kayl, aux fonctions de gérant technique et Evariste Kabongo Kalonji aux fonctions de gérant administratif de la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et signature du présent procès-verbal.

Evariste Kabongo Kalonji

100 parts sociales

Gérant-associé,

L-3511 Dudelange, 59, rue de la Libération

Fait et passé à Dudelange, le 6 décembre 2006.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2007022863/6446/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Park Street & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.845.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, administrateur et administrateur-délégué de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Rose Lugli, Commissaire aux comptes, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022109/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Premium Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.980.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, associé de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Le siège social de PARK STREET & ASSOCIES S.A., société anonyme enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 93.845, associée de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Le siège social de PARK STREET & ASSOCIES S.A., société anonyme enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 93.845, gérante de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais le suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022861/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08213. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ilona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 597 du 21 juin 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 996 du 6 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022224/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09546. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

M.E.R Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.874.

Le bilan au 30 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022236/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07526. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fortis L Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.137.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022226/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09548. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

BCD Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.558.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour BCD TECHNOLOGY S.A., société anonyme

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007022261/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07028. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Cicerono Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 35.932.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022238/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08957. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Embassy Eagle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.582.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.

C. Speecke

Administrateur A

Référence de publication: 2007022229/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09550. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Embassy Eagle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.

C. Speecke

Administrateur A

Référence de publication: 2007022232/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09552. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.468.819.125,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour MITTAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007022234/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09535. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pareco International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 92.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022250/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08976. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Hadmount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 71.886.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022244/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08968. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Globaltex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.360.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022240/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08963. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 41.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007022731/239/12.

(070015928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Mast Enterprises S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 63.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022247/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08972. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.
